Image not found or type unknown

Assemblée générale non constituée

Par **JEAMPY**, le **29/10/2018** à **10:36**

Bonjour
J'ai été pendant 7 ans, président d'une association type loi de 1901.
En novembre 2014, le secrétaire pourtant démissionnaire a convoqué une AG extraordinaire sans avoir le droit,ni le pouvoir, ni l'autorisation en violation des statuts.
Puis je considérer que cette AG n'est pas constituée?
Cordialement a vous.
JEAMPY

Par **morobar**, le **29/10/2018** à **11:08**

Bonjour,
Comme nous n'avons pas les statuts, nous ne pouvons certifier qu'ils ont été violés.
Ceci étant vous pouviez contester le PV de cette AG avant que 4 années soient écoulées.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés